cabinet ferraris

AVOCAT CONSEIL

- droit du travail - droit social
- réglementation des services à la personne
- réglementation de l'insertion par l'activité économique
- réglementation de l'action sociale et médicosociale à domicile

Gérer, sécuriser et développer votre activité en toute tranquillité

par exemple

- mettre en place la modulation du temps de travail ou valider vos pratiques
- sécuriser au mieux vos contrats de travail de l'embauche à la rupture, le cas échéant
- construire des modèles et des courriers préservant vos intérêts vis-à-vis des clients en mandataire
- répondre de manière argumentée à un interlocuteur institutionnel (conseil général, inspection du travail…)
- être défendu devant le conseil de prud'hommes

ou encore

- faire évoluer votre activité, servir de nouveaux clients, élargir votre territoire d'intervention : préparer la demande de modification d'agrément et adapter votre organisation et votre politique tarifaire
- étudier l'intérêt d'une demande d'autorisation auprès du conseil général et en évaluer les conséquences sur votre fonctionnement
- se préparer à une évaluation ou un contrôle

Un point de vue atypique dans la profession d'avocat

Depuis 1995, le Cabinet Ferraris se consacre exclusivement au droit du travail, au droit social et à la réglementation du secteur des services à la personne et de l'insertion par l'activité économique.

Un partenaire du terrain

Depuis 2000, avec i)formations (organisme de formation spécialisé), le Cabinet Ferraris enrichit ses compétences juridiques d'expériences concrètes : en concevant et animant de nombreux stages pour les organismes de services à la personne, les juristes du cabinet rencontrent les professionnels, adaptent leurs réponses aux besoins de terrain et ont développé une connaissance pointue des enjeux et des acteurs du secteur.

Spécificités

La maîtrise des textes et la réelle connaissance du quotidien des opérateurs sont uniques dans le secteur des services à la personne et constituent un atout majeur pour les clients du cabinet.

Consultations à distance

Compte tenu de la spécialisation dans le secteur des services à la personne/aide à domicile, le Cabinet Ferraris conseille des clients dans toute la France, par e-mail ou téléphone. Il reçoit les clients à Valence et à Paris ou se déplace à leur demande.

L'équipe

Catherine Ferraris, avocate depuis 1989. Elle s'est spécialisée dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, puis a étendu son activité de conseil aux organismes de services à la personne. Elle exerce la responsabilité pédagogique d'i)formations, organisme pour lequel elle anime de nombreux stages chaque année.

Fabienne Fruleux, juriste consultante, ouvre le bureau de Paris en janvier 2011. Précédemment responsable juridique d'une fédération d'aide à domicile et secrétaire générale d'un groupe privé du secteur médico-social, elle connaît aussi bien les SAD que les SSIAD.

Vanessa Sommier, juriste consultante, s'intéresse plus particulièrement à la modulation du temps de travail : elle a conduit de nombreuses formations et co-rédigé, avec Catherine Ferraris, un ouvrage sur ce thème (disponible par correspondance).

Chrystel Laurent, assistante juridique, analyse et prépare les dossiers complexes, répond directement aux questions juridiques courantes.

Des ouvrages spécialisés

- « Temps de travail et modulation dans les associations d'aide à domicile » (ouvrage papier)
- « Services mandataires : guider les particuliers employeurs (ouvrage papier)
- pack réglementation des services à la personne (fichier pdf)
- pack accords collectifs étendus de la branche de l'aide à domicile (fichier word)

Partenariat

acad
agence conseil pour l'aide à domicile

Agnès Bajou, consultante indépendante, elle conseille les organismes de services à la personne dans le choix du cadre réglementaire le mieux adapté à leurs projets de développement et les assiste dans le montage des dossiers d'autorisation, d'agrément et de tarification. Agnès BAJOU assure la direction d'auteurs de l'ouvrage « Gérer un service d'aide à domicile », aux éditions Weka.

Un fonctionnement simple

- Facturation à l'heure en fonction du temps passé (règlement à réception de facture).
- Ou ouverture d'un compte avec des avantages préférentiels.

Contact

Bureau de Valence - Bureau de Paris
12 place des Clercs - 8 rue Auber
26000 Valence - 75009 Paris
tél 04 75 78 41 38 - tél 01 80 88 41 25

Accueil téléphonique de 9h30 à 12h
Mail : contact@ferraris-avocat.com